

# SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le onze décembre à 19 heures, le Conseil municipal de Saint-Georges-de-la-Couée, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur BIDIER, Maire.

**Étaient présents :** Mrs BIDIER, BETTON, LECHOUANE, BOURCIER, MAINGUY, CHARDON, TEMAURI et Mmes CHEVALLIER, VANACKER-DENIAU, LIARD, AURIAU

## ORDRE DU JOUR

- Nomination du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 23 octobre 2020,
- Approbation du montant de l'attribution compensatoire dérogatoire (CLECT),
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le budget 2021,
- Rattachement des charges et des produits à l'exercice pour le budget principal et budget annexe,
- Débat d'Orientation Budgétaire 2021,
- Projet aménagement du bourg,
- Demande de subvention au titre du Département pour l'aménagement du bourg,
- Demande de subvention au titre de la Région pour l'aménagement du bourg,
- Demande de subvention au titre de l'Europe pour l'aménagement du bourg,
- Présentation des devis pour le diagnostic de l'Eglise,
- Demande de subvention au titre du Département pour le diagnostic de l'Eglise,
- Demande de subvention au titre de la Région pour le diagnostic de l'Eglise,
- Demande de subvention au titre de la DRAC pour le diagnostic de l'Eglise,
- Présentation des devis pour le diagnostic des peintures murales de l'Eglise,
- Demande de subvention au titre du Département pour le diagnostic des peintures murales de l'Eglise,
- Demande de subvention au titre de la Région pour le diagnostic des peintures murales de l'Eglise,
- Demande de subvention au titre de la DRAC pour le diagnostic des peintures murales de l'Eglise,
- Présentation du devis de la place PMR,
- Demande de l'autorisation d'effectuer les travaux pour la place PMR,
- Demande de subvention au titre du Département pour la place PMR,
- Choix du maître d'œuvre pour la restauration des façades de la mairie,
- Présentation de la maquette du bulletin municipal,
- Questions et informations diverses.

MR BETTON a été élu secrétaire de séance.

## APPROBATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 23 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal du 23 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité avec la réserve de deux précisions complémentaires :

\*Dans la délibération D-2020-10-007 il était spécifié que : « Sylvain BIDIER, Maire, informe que l'actuel agent d'entretien va partir à la retraite au trimestre 2021 »

Il est nécessaire d'apporter la rectification suivante : « Sylvain BIDIER, Maire, informe que l'actuel agent d'entretien va partir à la retraite au **3<sup>ème</sup>** trimestre 2021 »

\*Dans les délibérations D-2020-10-011, D-2020-10-012, D-2020-10-013, le nom du tableau n'apparaît pas. Nous apportons la précision qu'il s'agit du tableau de « Saint Civiard »

## **APPROBATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION COMPENSATOIRE DEROGATOIRE (CLECT) (D-2020-12-001)**

Le Conseil municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 5211-5, ainsi que celles des articles L. 5214-1 et suivants de ce code ;

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu le 1<sup>o</sup> bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que « *le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges* » ;

Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le 24 septembre 2020, notamment son IV « *propositions de la CLETC pour une adoption dérogatoire des attributions de compensation (1<sup>o</sup> bis du V de l'article 1609 nonies du CGI)* » ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2020 approuvant les montants dérogatoires d'attribution de compensation proposés par la CLETC,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Conseil municipal approuve le montant dérogatoire d'attribution de compensation 2020 de - 24 324,94 € pour la commune de Saint Georges de la Couée, tel que proposé par la CLETC dans son rapport établi le 24 septembre 2020 au IV « *propositions de la CLETC pour une adoption dérogatoire des attributions de compensation (1<sup>o</sup> bis du V de l'article 1609 nonies du CGI)* » ;

**Article 2 :** Le Conseil municipal autorise Mr le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### **PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET 2021 (D-2020-12-002)**

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire ou un adjoint à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

A savoir :

<b>Chapitre</b>	<b>Crédits inscrits</b>	<b>¼ des crédits inscrits</b>
21	22 061.70 €	5 515.42 €
23	43 244.65 €	10 811.16 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le budget primitif 2021.

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### **RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS A L'EXERCICE POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE (D-2020-12-003)**

Sylvain BIDIER, Maire, rappelle, au Conseil municipal, que la réglementation budgétaire et comptable des collectivités locales et de ses établissements publics impose,

éventuellement au-delà d'une certaine population pour la M14, le rattachement des charges et des produits à l'exercice qui a constaté le fait général d'une opération.

Il fait, en outre, remarquer que cette obligation résultant de la tenue de la comptabilité d'engagement semble peu adaptée à la commune de Saint Georges de la Couée en raison :

- du paiement de 12 mois de charges ou l'émission de titres pour 12 mois de produits, sachant qu'il est récurrent que le dernier mois de l'année N est comptabilisé sur l'exercice N+1,
- la faiblesse du montant de ces écritures par rapport aux enjeux financiers globaux,
- leur impact insignifiant sur les résultats d'un exercice donné.

Il est donc proposé à l'assemblée de fixer, à l'instar de l'État et pour tous ses budgets, un seuil unitaire en dessous duquel elle sera dispensée de comptabiliser les opérations de rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSTATE** que les opérations de rattachement des charges et des produits à l'exercice ne sont généralement ni pertinentes ni significatives afin d'apprécier la sincérité des comptes de la commune de Saint Georges de la Couée et de son budget annexe,

**FIXE** un seuil unitaire de 10 000 € au-dessus duquel de telles opérations seront susceptibles d'être comptabilisées par la commune de Saint Georges de la Couée sur son budget principal et son budget annexe.

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mr BIDIER, Maire, demande aux membres présents leurs souhaits afin d'élaborer le budget 2020.

Mr BIDIER, Maire, et suite à la Commission finance propose d'inscrire :

### ➤ Cabinet d'urbanisme :

Mr BIDIER, Maire, présente les devis des cabinets d'urbanisme sélectionnés pour le projet d'aménagement du bourg :

- SODEREF et FEUILLE A FEUILLE : 15 480€ ttc
- VIATEC ET SATIVIA : 22 488 € ttc
- CAUE : 1000€ mais se limite à faire une esquisse

➤ Architecte du patrimoine :

Mr BIDIER, Maire, présente les devis des architectes du patrimoine pour le diagnostic de l'Église en apportant la précision que le choix sera fait par la DRAC.

- Mme RAMAT : 10584€
- Mme CROUIGNEAU : 21540€
- Mr MAFFRE : 21 108€

➤ Diagnostic peintures murales :

Mr BIDIER, Maire, présente les devis des restaurateurs pour le diagnostic des 3 peintures murales :

- Mr QUILY : 5 568€
- Mr MARC PHILIPPE : 3120€
- Mme LEGOUX : 5 088€

➤ Restauration tableau St Civiard :

Mr BIDIER, Maire, informe que s'agissant de la restauration du Tableau « Saint Civiard », il restera à la charge de la commune 1150.16€. La totalité du coût s'élève à 6 900.96€. Il apporte la précision également que le coût de la rénovation des 3 autres tableaux non classés s'élèvent environ à 8 000 à 9 000€ par tableau.

➤ Place PMR :

Mr BIDIER, Maire, présente le projet de la place PMR et explique qu'il s'agit de la continuité de l'accessibilité des toilettes publiques, travaux effectués sous le précédent mandat. Il informe que le coût s'élève à 18 500€.

➤ Façade principale de la mairie :

Mr BIDIER, Maire, présente le projet et devis de rénovation des façades de la Mairie et explique qu'il s'agit d'un projet déjà envisagé sous le précédent mandat.

- Mr SALLIER : 59 200.61€
- La SARL PIERRES DE LOIRE : 56 707€
- Et en attente d'un troisième devis

➤ Chemin de la Chênuère :

Mr BIDIER, Maire, rappelle qu'il est nécessaire de refaire le chemin de la Chenuère et informe du coût ( ent. SAVATTIER) : 3042€

➤ Bornes incendie :

➤

Mr BIDIER, Maire, donne une estimation de prix par borne : 2 000€

➤ Chemins de découverte :

Mr BIDIER, Maire, informe que ce projet avait déjà été budgétisé pour 2020 à 3000€.

➤ Adressage :

Mr BIDIER, Maire, informe qu'il s'agit de la poursuite de l'adressage des habitations pour l'installation de la fibre

➤ Programme argent de poche :

Mr BIDIER, Maire, informe qu'il s'agit de l'intervention des jeunes lycéens à 15€ par jour et par jeune prévue pendant les vacances scolaires.

**PROJET AMENAGEMENT DU BOURG - CHOIX DU CABINET URBANISME (D-2020-12-004)**

Sylvain BIDIER, Maire, expose le projet d'un aménagement du Bourg de Saint Georges de la Couée, et précise que nous devons choisir un cabinet d'urbanisme pour la réalisation des études. Les devis ont été envoyés aux élus en amont :

- SODEREF et FEUILLE A FEUILLE : 15 480€ ttc
- VIATEC ET SATIVIA : 22 488 € ttc
- CAUE : 1000€ mais se limite à faire une esquisse

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE DE CHOISIR** le cabinet d'urbanisme SODEREF – FEUILLE A FEUILLE

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DU BOURG (D- 2020-12-005)**

Dans le cadre d'une demande de subvention auprès du Département pour le projet de l'aménagement du bourg de Saint Georges de la Couée,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter l'aide de l'Etat,

**AUTORISE** le Maire ou un représentant à déposer une demande au titre du Département,

**ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement,

**ATTESTE** de la compétence de la collectivité pour réaliser les travaux.

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REGION POUR L'AMENAGEMENT DU BOURG (D- 2020-12-006)**

Dans le cadre d'une demande de subvention auprès de la Région pour le projet de l'aménagement du bourg de Saint Georges de la Couée,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter l'aide de l'Etat,

**AUTORISE** le Maire ou un représentant à déposer une demande au titre de la Région,

**ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement,

**ATTESTE** de la compétence de la collectivité pour réaliser les travaux.

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'EUROPE POUR L'AMENAGEMENT DU BOURG (D- 2020-12-007)**

Dans le cadre d'une demande de subvention auprès de l'Europe pour le projet de l'aménagement du bourg de Saint Georges de la Couée,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter l'aide de l'Europe,

**AUTORISE** le Maire ou un représentant à déposer une demande au titre de l'Europe,

**ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement

**ATTESTE** de la compétence de la collectivité pour réaliser les travaux.

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## **PRESENTATION DES DEVIS POUR LE DIAGNOSTIC DE L'EGLISE**

Sylvain BIDIER, Maire, expose pour le diagnostic de l'Eglise les devis suivants :

- Mme RAMAT : 10584€
- Mme CROUIGNEAU : 21540€
- Mr MAFFRE : 21 108€

Ces devis ont été envoyé en amont aux élus.

Le choix sera fait en concertation avec la Drac.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DEPARTEMENT POUR LE DIAGNOSTIC DE L'EGLISE (D- 2020-12-008)**

Dans le cadre d'une demande de subvention auprès du Département pour la réalisation de l'étude de diagnostic de l'Eglise de Saint Georges de la Couée,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter l'aide de l'Etat,

**AUTORISE** le Maire ou un représentant à déposer une demande au titre du Département,

**ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement,

**ATTESTE** de la compétence de la collectivité pour réaliser les travaux.

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REGION POUR LE DIAGNOSTIC DE L'EGLISE (D- 2020-12-009)**

Dans le cadre d'une demande de subvention auprès de la Région pour la réalisation de l'étude de diagnostic de l'Eglise de Saint Georges de la Couée,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter l'aide de l'Etat,

**AUTORISE** le Maire ou un représentant à déposer une demande au titre de la Région,

**ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement,

**ATTESTE** de la compétence de la collectivité pour réaliser les travaux.

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DRAC POUR LE DIAGNOSTIC DE L'EGLISE (D- 2020-12-010)**

Dans le cadre d'une demande de subvention auprès de la DRAC pour la réalisation de l'étude de diagnostic de l'Eglise de Saint Georges de la Couée,



Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter l'aide de l'Etat,

**AUTORISE** le Maire ou un représentant à déposer une demande au titre de la DRAC,

**ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement,

**ATTESTE** de la compétence de la collectivité pour réaliser les travaux.

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### **PRESENTATION DES DEVIS POUR LE DIAGNOSTIC DES PEINTURES MURALES DE L'EGLISE**

Mr BIDIER, Maire, rappelle les devis des restaurateurs pour le diagnostic des 3 peintures murales.

Ces devis ont été envoyé en amont aux élus.

- Mr QUILY : 5 568€

- Mr MARC PHILIPPE : 3 120€

- Mme LEGOUX : 5 088€

Le choix sera fait en concertation avec la Drac.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DEPARTEMENT POUR LE DIAGNOSTIC DES PEINTURES MURALES DE L'EGLISE (D- 2020-12-011)**

Dans le cadre d'une demande de subvention auprès du Département pour les peintures murales de l'Eglise de Saint Georges de la Couée,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter l'aide de l'Etat,

**AUTORISE** le Maire ou un représentant à déposer une demande au titre du Département,

**ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement ,

**ATTESTE** de la compétence de la collectivité pour réaliser les travaux.

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REGION POUR LE DIAGNOSTIC DES PEINTURES MURALES DE L'EGLISE (D- 2020-12-012)**

Dans le cadre d'une demande de subvention auprès de la Région pour les peintures murales de l' Eglise de Saint Georges de la Couée

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter l'aide de l'Etat,

**AUTORISE** le Maire ou un représentant à déposer une demande au titre de la Région,

**ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement,

**ATTESTE** de la compétence de la collectivité pour réaliser les travaux.

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DRAC POUR LE DIAGNOSTIC DES PEINTURES MURALES DE L'EGLISE (D- 2020-12-013)**

Dans le cadre d'une demande de subvention auprès de la DRAC pour les peintures murales de l' Eglise de Saint Georges de la Couée

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter l'aide de l'Etat,

**AUTORISE** le Maire ou un représentant à déposer une demande au titre de la DRAC,

**ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement

**ATTESTE** de la compétence de la collectivité pour réaliser les travaux.

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**PLACE PMR (D- 2020-12-014)**

Mr BIDIER, Maire, rappelle les projets concernant l'accessibilité des toilettes publiques :

- qu'il restait une démarche à effectuer pour finaliser la sortie de ces toilettes publiques : il est nécessaire de faire un aménagement sur la route départementale car

la sortie déborderait d'environ 30 cm. Pour toucher la subvention restante, il faut faire les travaux avant février 2022.

- qu'il est nécessaire de prévoir un stationnement pour les PMR devant la mairie,

Mr BIDIER, Maire, indique que le projet exposé tient compte des recommandations données par le Département et qu'il y a un coût supplémentaire.

Mr BIDIER, Maire, présente le devis pour le projet,  
Celui-ci s'élève à 18 501.26 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à effectuer les travaux pour la totalité du projet

**AUTORISE** le Maire ou un représentant à signer le devis,

**AUTORISE** le Maire à augmenter la dépense à la ligne d'investissement,

**ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement,

**ATTESTE** de la compétence de la collectivité pour réaliser les travaux.

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DEPARTEMENT POUR LA PLACE PMR  
(D- 2020-12-015)**

Dans le cadre d'une demande de subvention auprès du Département pour la réalisation de la place PMR devant la mairie de Saint Georges de la Couée,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter l'aide de l'Etat,

**AUTORISE** le Maire ou un représentant à déposer une demande au titre du Département,

**ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement

**ATTESTE** de la compétence de la collectivité pour réaliser les travaux.

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## **CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DES FAÇADES DE LA MAIRIE (D- 2020-12-016)**

Mr BIDIER, Maire, informe les conseillers municipaux de la nécessité de la restauration de la façade de la mairie.

Mr BIDIER, Maire, souhaite faire intervenir un maitre d'œuvre

**DECIDE** de retenir pour la Maitrise d'œuvre pour les travaux de la rénovation des façades de la mairie la société SASU LX conception.

**AUTORISE** le Maire à mandater les dépenses y découlant.

Vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## **PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU BULLETIN MUNICIPAL**

Mr BIDIER, Maire, rappelle qu'il est habituellement édité, en début d'année, un bulletin municipal de la commune.

Il fait une présentation de la maquette pour le bulletin de 2021 qui a été préparée en amont par la Commission de Communication.

Mme AURIAU, Maire-adjointe, propose de faire une page « infos pratiques » et soumet l'idée de proposer au commerçants des encarts publicitaires pour les prochains bulletins.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Immeuble 5 Rue la Boule d'Or :

Mr BIDIER, Maire, rappelle que cet immeuble tombe en désuétude et que la succession est vacante.

La commune doit lancer une « procédure de Bien sans maitre » qui nécessite de réunir la CCID (commission des impôts Directs). La date est fixée au 29 janvier 2021.

- DETR 2016 :

Mr BIDIER, Maire, informe que la commune a perçu une subvention au titre de la DETR 2016 (suite aux intempéries) de 9 278.92 €.

- Droit de mutation 2019 :

Mr BIDIER, Maire, informe que la commune a perçu des droits de mutation à hauteur de 26 279.68€ (prévision de 12 000 €)

- Recrutement :

Mr BIDIER, Maire, informe qu'une annonce pour le recrutement du futur agent technique est en place auprès de Pôle emploi, du site Emploi territorial et de Facebook.

- PLUi :

Mr BIDIER, Maire, informe que l'enquête publique est terminée. Une rencontre avec Cittanova est prévue et la question des veines argileuses sera étudiée.

- Décoration de Noël :

Mr BIDIER, Maire, remercie Mmes CHEVALLIER et AURIAU Maire-adjointes pour l'installation de la décoration de Noël. Il informe que deux traverses sont grillées.

- Présent pour les aînés :

Mr BIDIER, Maire, informe que des macarons et chocolats seront distribués aux aînés de la commune à la place du repas habituel qui a été annulé en raison de la Covid 19.

- Vœux du Maire 2021 :

Mr BIDIER, Maire, informe qu'en raison de la crise sanitaire les vœux du Maire ne pourront pas avoir lieu.

- Programme Argent de poche :

Mr BIDIER, Maire, informe que le programme argent de poche est décalé aux prochaines vacances.

- Installation du panneau :

Mr BIDIER, Maire, remercie Mr MAINGUY, Conseiller municipal, pour son aide à l'installation du panneau au pré de Saint Fraimbault.

#### Tour de Table :

Mr BETTON, Maire-adjoint informe qu'il va s'occuper de la révision du véhicule de l'agent technique.

Mme AURIAU, Maire-adjointe informe que le SIVOS porte la réflexion sur un changement de restauration pour les enfants.

Mme LIARD, Conseillère municipale, informe que la Commission Action Sociale porte la réflexion sur le projet d'un évènement qui mettrait en valeur le patrimoine de la commune et les compétences et savoir faire des habitants.

Mr CHARDON, Conseiller municipal, informe qu'il va prochainement rencontrer la SAUR et demande aux élus de lui faire part des éventuelles remarques.

Mr TEMAURI, Conseiller municipal, informe qu'il projette de créer son entreprise multiservice.

Mr LECHOUASNE, Conseiller municipal, se renseigne sur la date des travaux de ENEDIS.

Mr MAINGUY, Conseiller municipal, s'informe sur le devenir de l'enquête publique de la « Verrerie ». Mr BIDIER, Maire, répond qu'il n'a pas eu de retour.

Mr MAINGUY, conseiller municipal, demande quand les bancs de la Chapelle seront retirés ?

Date du prochain Conseil : 22 janvier 2021 à 19h

La séance est levée à 22h20